

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Bureaux de poste Question écrite n° 2727

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les problemes rencontres par de nombreux bureaux de poste durant les vacances d'ete, dans certaines villes touristiques. En effet, de nombreux bureaux, situes dans des communes touristiques ou la population augmente tres sensiblement en juillet et en aout, subissent un manque important de personnel. Il s'ensuit souvent de longues files d'attente dans ces bureaux et un retard dans la distribution du courrier. Il lui demande donc quelle est la situation exacte du personnel des P et T en ete, et s'il compte trouver des solutions a ce probleme qui cause une gene non seulement aux vacanciers, mais egalement aux usagers habituels.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'accroissement de la charge de travail des bureaux de poste constate en ete dans les villes touristiques est compense par une augmentation des moyens en personnel tant en titulaires qu'en auxiliaires. Ces moyens sont tout d'abord constitues par les emplois en titulaires habituellement affectes au remplacement du personnel absent hors periode estivale (au total : 30 500 agents). En outre, les bureaux de poste qui connaissent une activite saisonniere beneficient aussi du soutien des brigades regionales de reserve qui representent au plan national 226 emplois. Enfin, l'enveloppe nationale des moyens en auxiliaires affectes aux bureaux de poste pour l'annee 1988, equivalente a celle de 1987, s'eleve a 19,5 millions d'heures, dont 1,5 million a titre de renfort exceptionnel et saisonnier. Ainsi, les moyens en personnel dont beneficient les bureaux de poste pendant les periodes estivales doivent permettre de faire face a la hausse du trafic dans les villes touristiques, en assurant au public une qualite de service tout a fait satisfaisante.

#### Données clés

Auteur : M. Raoult •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2727

Rubrique: Postes et telecommunications

**Ministère interrogé**: postes, télécommunications et espace **Ministère attributaire**: postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2573